



MAIRIE DE SAINT-ALBAN
LOZÈRE

PLACE DU BREUIL
48120 ST-ALBAN SUR LIMAGNOLE

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le 05/03/2024

ID : 048-214801326-20240304-104032024-AI



Arrêté autorisant l'exploitation de l'autorisation de stationnement de taxi n°5 sur la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole

Le Maire de Saint-Alban-sur-Limagnole,

VU le Code Pénal,

VU le Code de la route,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des transports, et notamment ses articles L.3121-1 à L.3121-11-1 et R3121-4 à R3121-15,

VU la loi n°2014-1104 du 1^{er} octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur,

VU le décret n° 2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public particulier de personnes

VU l'arrêté du 19 janvier 2016 relatif aux documents justifiant de l'exercice de l'activité de conducteur de taxi prévus au III de l'article R. 3121-13 du code des transports pour les candidats à la délivrance d'une autorisation de stationnement figurant sur une liste d'attente,

VU le décret n° 2017-236 du 24 février 2017 pour création de l'observatoire national des transports publics particuliers de personnes, du comité national des transports publics particuliers de personnes et des commissions locales de transports publics particuliers de personnes,

VU l'arrêté municipal du 03/04/2019 fixant le nombre d'autorisations de stationnement taxi à cinq,

VU l'avis de la Commission locale des transports publics particuliers de personnes en date du 08/11/2018,

VU l'arrêté municipal du 03/04/2019 autorisant l'exploitation de l'autorisation de stationnement de taxi n°5 sur la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole,

VU la demande de renouvellement présentée par Monsieur Florian PROUZET,

ARRETE

Article 1^{er}

Monsieur Florian PROUZET est autorisé à exploiter l'autorisation de stationnement n°5 sur la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole

Article 2

Cette autorisation accordée à Monsieur Florian PROUZET inscrit au répertoire des métiers sous le n° 849 552 112 RM 48 concernant le véhicule immatriculé GT-667-KR.



MAIRIE DE SAINT-ALBAN
LOZÈRE

PLACE DU BREUIL
48120 ST-ALBAN SUR LIMAGNOLE

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le

ID : 048-214801326-20240304-104032024-AI



Article 3

Monsieur Florian PROUZET devra être en mesure de présenter la présente autorisation à toute réquisition des autorités de police.

Article 4

Madame la Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au pétitionnaire et dont copie sera adressée :

- Monsieur le Préfet de la Lozère ;
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Saint-Alban-sur-Limagnole.

Fait à Saint-Alban-sur-Limagnole,
Le 04 mars 2024.

Le Maire,

Monsieur Samuel SOULIER

